



RAPPORT ANNUEL 2005-2006

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC



Lettres de présentation



Québec, juillet 2006

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec m'a remis son rapport d'activités pour l'année 2005-2006.

Il est conforme au règlement concernant les normes sur la confection et le contenu du rapport annuel des ordres professionnels.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Le ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles.

Yvon Marcoux

Saint-Hyacinthe, juillet 2006

Monsieur Yvon Marcoux
Ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles du Québec

Monsieur le Ministre,

Nous vous transmettons le rapport des activités de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour l'année 2005-2006.

Il est conforme au règlement sur les normes relatives à la confection et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

La présidente,

C. Gagnon
Christiane Gagnon, D.M.V.

Saint-Hyacinthe, juillet 2006

Monsieur Gaétan Lemoyne
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur, à titre de présidente de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, de vous soumettre le rapport des activités de notre organisme pour l'année 2005-2006.

Il est conforme au règlement sur les normes relatives à la confection et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La présidente,

C. Gagnon
Christiane Gagnon, D.M.V.



Table des matières

Lettres de présentation	Couverture 2
Énoncé de mission	Couverture 3
Rapport de la présidente	4
Rapport du directeur général et secrétaire	6
Administrateurs du Bureau, du comité administratif et structure administrative	7
Bureau et comité administratif	8
Médicaments	9
Reconnaissance du mérite	9
Rémunération	9
Rapport du syndic	10
Rapport du comité de discipline	12
Rapport du comité de révision des plaintes	12
Rapport du conseil d'arbitrage des comptes	12
Rapport de la Direction des communications	13
Revue	13
Rapport du développement professionnel	14
Inspection professionnelle	15
Congrès	17
Admission	17
Spécialistes	18
Formation en médecine vétérinaire	18
Comités ad hoc	19
Incorporation professionnelle (Loi 169)	19
Techniciens en santé animale	19
Conflits d'intérêts	20
Comité conjoint avec l'Ordre des pharmaciens du Québec	20
Révision du processus électoral	20
Tableau des membres	21
Statistiques	22
Rapport des vérificateurs	23

Présidence



La toute nouvelle administration élue au printemps 2005 s'est promptement saisie des dossiers en cours et a mené à terme des projets législatifs majeurs tout en élaborant de front une planification stratégique ambitieuse.

Réglementation

L'adoption par le Bureau d'un nouveau *Règlement sur les actes qui, parmi ceux constituant l'exercice de la médecine vétérinaire, peuvent être posés par des classes de personnes autres que des médecins vétérinaires* constitue l'avant-dernière étape d'un laborieux processus diligemment mené en collaboration avec l'Office des professions du Québec (OPQ). Son adoption par le gouvernement, après son dépôt de rigueur dans la *Gazette officielle* prévu à l'automne, permettra enfin de régulariser la situation des techniciens en santé animale dans les établissements vétérinaires.

Afin de répondre aux nouvelles attentes du public concernant la prévention de conflits d'intérêts potentiels, réels ou apparents, le Bureau proposera à l'OPQ une nouvelle modification du *Code de déontologie des médecins vétérinaires* précisant l'encadrement des avantages, rabais et ristournes donnés ou reçus dans le cadre de l'exercice de la profession. Il continue d'offrir à ses membres des formations relatives à l'indépendance professionnelle et entend resserrer ses normes d'interprétation des nouvelles règles.

L'Ordre s'est sérieusement investi dans le dossier de l'*Accès à la profession pour les personnes formées à l'étranger*. En outre d'avoir adhéré aux *Principes et bonnes pratiques en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation acquis hors du Québec* proposés par le CIQ, d'avoir aussi mis en ligne sur son site WEB informations et formulaires relatifs au processus d'admission pour en accélérer le traitement administratif, il a fermement appuyé le projet de loi gouvernemental sur les permis restrictifs.

Dans la même foulée, le Bureau a adopté une proposition de modification au *Code des professions* afin que les diplômés étrangers détenteurs d'un DESS délivré par la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal puissent avoir accès au permis général permanent.

Influenza aviaire

La découverte du virus de type H5N3 chez la faune ailée sauvage du Québec a déclenché une effervescence médiatique hyperbolique néanmoins traitée avec brio et compétence par le porte-parole scientifique de l'Ordre.

L'Ordre s'est immédiatement mis en réseau avec ses partenaires vétérinaires et gouvernementaux, tant à l'échelle provinciale que fédérale, afin de contribuer de ses ressources humaines et logistiques au *Plan de prévention de la pandémie*.

Médicaments

Les questions relatives à la prescription et à l'usage responsables des médicaments destinés aux animaux demeurent au cœur de la profession.

L'Ordre se préoccupe fortement de la prévention de la résistance aux antimicrobiens; il est partenaire actif et incontournable de la Table sur l'antibiorésistance chapeautée par le MAPAQ et fait valoir ses positions, à titre de membre officiel, au sein du Comité national des Intervenants relevant directement de la Direction des médicaments vétérinaires de Santé Canada.

Il continue par ailleurs de soutenir financièrement le gFARAD canadien (*global Food Animal Residue Avoidance Databank*) afin de mieux gérer les risques liés aux pratiques inévitables de l'usage hors homologation des médicaments.

Les membres, futurs membres et partenaires de la profession

Au fil du temps, l'Ordre multiplie les rencontres et conférences auprès des futurs membres de la profession formés à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal; il souhaite les sensibiliser le plus tôt possible à la « culture professionnelle » essentielle à la prestation de services de qualité et les aider à prévenir les risques et pièges inhérents à l'exercice de la profession, identifiés par le Bureau du syndic et le comité de l'assurance responsabilité professionnelle.

Présidence - suite

Avant de concevoir leur planification stratégique, les administrateurs ont tenu des rencontres de consultation auprès des dirigeants des cinq associations vétérinaires ainsi qu'avec les doyen et vice-doyen de la Faculté. Une tournée régionale s'est également tenue dans la région d'Alma.

À leur demande, l'Ordre a rencontré les dirigeants de l'Union des producteurs agricoles (UPA) sur la question des actes vétérinaires réservés et il a conféré avec le CDMV sur la distribution des médicaments à la ferme. Il a aussi rencontré à deux reprises le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour le sensibiliser, entre autres, à la pénurie imminente et catastrophique de spécialistes en pathologie animale dans les laboratoires du ministère et reconsidérer la problématique toujours non résolue des abattoirs québécois sans inspection.

Planification stratégique

Après consultation et analyse approfondie des enjeux propres à la profession et à l'Ordre, la nouvelle administration a élaboré une stratégie organisationnelle sur cinq ans articulée en quatre axes d'orientation :

- valorisation de la profession et intervention dans les enjeux d'intérêt public;
- soutien à la qualité de l'exercice dans les contextes problématiques;
- prévention de situations donnant lieu à des plaintes;
- harmonie et efficacité des interventions auprès des membres.

En conclusion, il faut remercier chaleureusement le personnel de la permanence qui, malgré plusieurs aléas, a tenu bon avec détermination et livré les résultats attendus, en soutien efficace à la mission de l'Ordre.

La présidente,

C. Gagnon
Dre Christiane Gagnon



Direction générale



L'abondante information présentée à ce rapport annuel illustre l'étendue et la diversité des actions de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour 2005-2006. C'est avec un engagement indéfectible et une motivation enthousiaste que toutes les ressources de l'organisation ont uni leurs efforts pour mettre en application les orientations et décisions du Bureau, du comité administratif et de l'assemblée générale des membres.

La période qui se termine a été comblée de nouveautés, de défis riches et passionnants et d'imprévus. Les rapports de la présidente et des comités illustrent l'étendue et la diversité des activités de l'Ordre au cours de la période. Sans négliger sa mission première, la protection du public, l'Ordre s'est acquitté de plusieurs dossiers.

Au plan législatif et réglementaire, soulignons notamment la participation à des modifications au *Code des professions du Québec*; au règlement autorisant des personnes autres que des médecins vétérinaires à poser des actes de la profession; et de nouvelles modifications au *Code de déontologie* pour d'une part y apporter les adaptations nécessaires pour son harmonisation avec l'exercice de la profession en société et d'autre part, pour y intégrer des dispositions préventives en matière de conflits d'intérêt potentiels, réels ou apparents, pour une transparence accrue à l'égard du public. Un travail important a également été nécessaire pour réviser et élaborer des règlements soit existants, soit à revoir.

Les activités de développement professionnel ont été réalisées comme il était prévu. Qu'il s'agisse de l'admission à l'exercice, de l'inspection professionnelle, de la tenue du congrès, de l'application des normes minimales d'exercice ou de la formation continue, entre autres, tous les efforts ont été déployés pour garantir de hauts niveaux de qualité.

En sus des multiples volets de contrôle administratif visant à assurer la protection du public, toutes les activités disciplinaires et celles du syndicat ont été assumées en totalité. Dans une vision de pérennité des services de protection du public, des démarches significatives ont été initiées et réalisées pour satisfaire les besoins, notamment en ressources humaines, à court et moyen termes.

C'est sous le signe de la matérialisation qu'ont évolué les communications au cours de l'exercice. La nouvelle base de données des membres est maintenant intégrée et fonctionnelle. Les médiums de communication, auparavant en développement et évolution, ont culminé en services

et outils aussi intéressants les uns que les autres. Les nombreux projets actuellement en cours de développement permettent d'entrevoir pour le futur des lignes de communication à la fine pointe tant auprès des membres que du grand public.

Au plan de la gestion des ressources financières, l'OMVQ termine son année 2005-2006 avec un excédent des revenus sur les dépenses de 123 000 \$, améliorant ainsi le chiffre d'affaires initialement budgété. Les revenus totaux ont été supérieurs de 10 000 \$ alors que les dépenses ont été inférieures de 113 000 \$ sur les chiffres prévus. L'avoir des membres du fonds d'administration générale s'établissait au 31 mars 2006 à 719 000 \$.

Dimension non négligeable s'il en est une, la valeur nette comptable de l'actif immobilier, amortissement inclus, était à la fin de l'exercice de 670 000 \$. La valeur marchande est par ailleurs supérieure à ce montant. La dette immobilière à long terme pour la même période était de 225 500 \$.

Le résultat financier du fonds d'assurance responsabilité professionnelle témoigne d'un résultat outrepassant les attentes de la direction, du Bureau et des assureurs. Malgré sa jeunesse et compte tenu de l'expérience acquise, la constitution du fonds de stabilisation des primes a déjà rejoint les niveaux souhaités à l'instauration du programme. L'atteinte de cet objectif, dans le quart du temps prévu, est tout à l'honneur des assurés. Le maintien de cette tendance à moyen et long termes permettra d'envisager une possible diminution des primes dans quelques années seulement.

Nous vous invitons à consulter les autres pages de ce rapport afin de constater l'ampleur du travail accompli durant le présent exercice.

Le mérite de toutes ces réalisations revient d'emblée à tous les collaborateurs et employés de l'OMVQ qui, encore cette année, ont effectué un travail d'une qualité indéniable.

Réjean Pedneault, Adm. A.
Directeur général et secrétaire

Administrateurs

Exercice 2005-2006

Administrateurs élus du Bureau :

Présidente :	Dre Christiane Gagnon
Est :	Dre Nancy Morin / Dr Gildas Haméon
Québec :	Dre Denise Tousignant / Dr Michel Major
Mauricie, Bois-Francs et Estrie :	Dr Roch Bourassa
	Dr Claude Pigeon / Dr Patrick Cavanagh
Montréal :	Dre Céline Lavallée / Dr Éric Norman Carmel
	Dre Jadwiga Poray / Dr Giorgio Giusti
Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Laurentides :	Dr Georges Lemire / Dr Mario Giard
Chaudière-Appalaches :	Dr Christian Cloutier / Dr André Trépanier
Laval et Lanaudière :	Dr Alain Laperle
Montréal :	Dr Luc Breton / Dre Micheline Filion Carrière
	Dr André Desrochers / Dre Manon Lécuyer
	Dr Yves Gosselin
	Dr Roger Sauvé

Administrateurs nommés :

M. Paul-André Dorval
M. Bernard Drouin
Mme Andrée Tremblay / Me Marc Garon

Administrateurs du comité administratif

Dre Christiane Gagnon
présidente

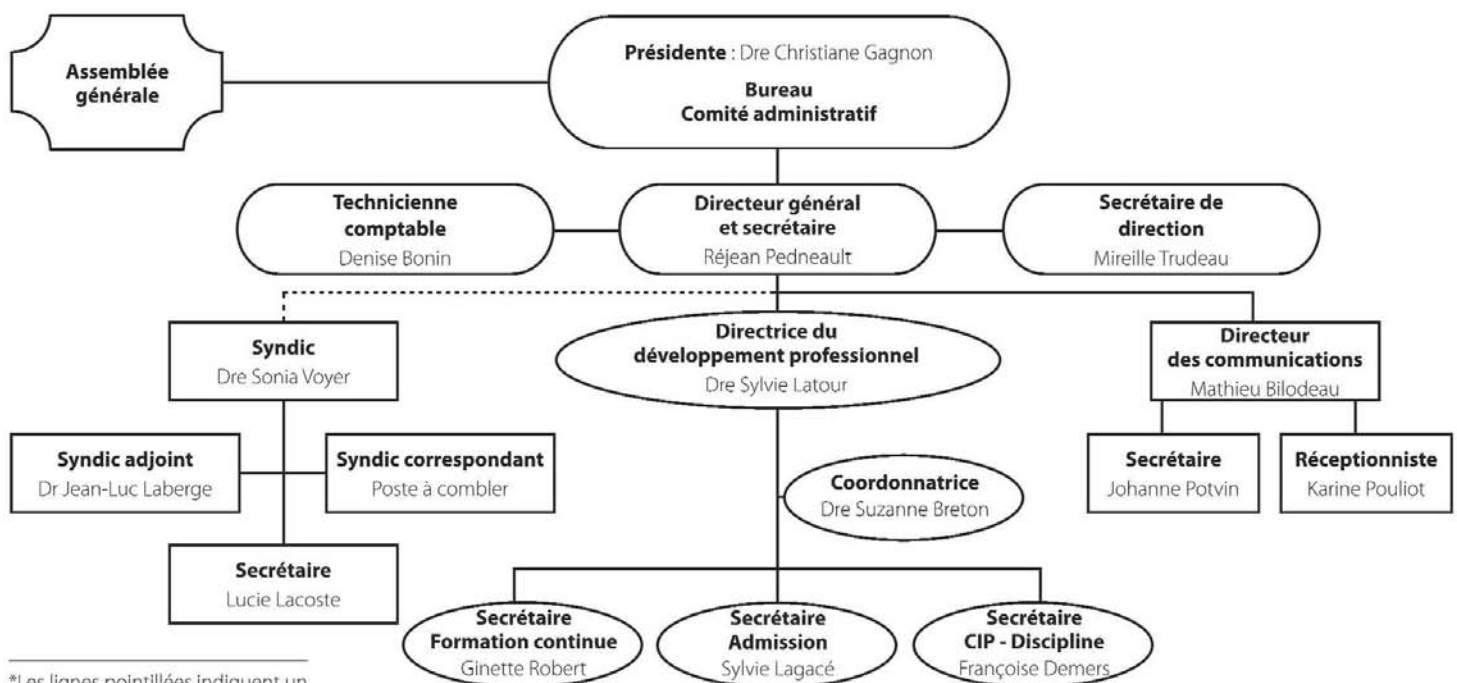
Dr Roch Bourassa / Dr Yves Gosselin
1^{er} vice-président

Dr Luc Breton / Dr Alain Laperle
2^e vice-président

**Dre Céline Lavallée /
Dre Micheline Filion Carrière**
administratrice

**Mme Andrée Tremblay /
M. Bernard Drouin**
administrateur(trice) nommé(e)

Structure administrative



*Les lignes pointillées indiquent un lien administratif.

Bureau et comité administratif

Le Bureau définit les objectifs et les orientations de l'Ordre. Il a l'obligation de veiller à l'administration générale des affaires et à l'application des dispositions du *Code des professions* et de la *Loi sur les médecins vétérinaires*. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

Le comité administratif, élu annuellement parmi les membres du Bureau, est chargé de l'administration courante des affaires de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue.

Au cours du présent exercice, le Bureau a tenu quatre réunions régulières et une réunion téléphonique spéciale. Le comité administratif a tenu sept réunions régulières et une réunion spéciale.

Les faits saillants de la période tels que soulignés dans les résolutions adoptées se résument comme suit :

Admission à l'exercice

Octrois de permis permanent	80
Octrois de permis temporaire	11
Octrois de certificat de spécialiste	2
Renouvellements de permis temporaire	24
Reconnaisances d'équivalence de diplôme	13

Administration

- Adoption des prévisions budgétaires 2006-2007;
- choix de la date, de l'endroit et de l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle des membres;
- ajustement des indemnités remboursées aux témoins du comité de discipline;
- hausse des jetons de présence des administrateurs, des membres de comités et des collaborateurs désignés par la direction;
- octroi du mandat de la réalisation de la planification stratégique à monsieur Léopold Larouche;
- reconduction du mandat de la firme Prometric pour la surveillance des examens d'admission;
- renouvellement du programme collectif d'assurance médicaments avec l'Industrielle Alliance;
- renouvellement du programme d'assurance responsabilité professionnelle avec La Capitale;
- renouvellement de contrats de services avec divers fournisseurs.

Comités et nominations

- Nomination d'un secrétaire substitut à l'Ordre;
- administratif : élection de quatre administrateurs;
- reconduction du délégué et du délégué substitut au Conseil interprofessionnel du Québec
- formation d'un comité ad hoc : évaluation du processus et de la carte électorale;
- admission : nomination du président et nomination de deux membres;
- assurance responsabilité professionnelle : reconduction du président et reconduction d'un membre;
- conciliation et arbitrage des comptes : reconduction d'un membre;
- discipline : nomination de deux membres, reconduction de deux membres et nomination d'une secrétaire substitut;
- formation en médecine vétérinaire : nomination d'un membre;
- inspection professionnelle : nomination du président, nomination d'un membre, reconduction du mandat d'un membre, nomination de deux inspectrices-conseils, nomination de six enquêteurs-experts et reconduction de quatre enquêteurs-experts;
- médicaments : nomination d'un membre et reconduction de trois membres;
- reconnaissance du mérite : reconduction du président;
- rémunération : nomination de deux membres;
- révision des plaintes : nomination du président, reconduction de cinq membres et nomination d'un membre;
- spécialistes : reconduction du président et reconduction d'un membre;
- revue : nomination d'un rédacteur adjoint.

Prix et médaille

- Attribution de la médaille de saint Éloi au docteur Michel Morin;
- présentation de la candidature du docteur Patrick Guay pour le prix *Mérite du CIQ*.

Règlements et normes

- Adoption du programme d'inspection professionnelle 2005-2006;
- adoption des modifications aux *Normes minimales d'exercice*;
- adoption des modifications au *Code de déontologie des médecins vétérinaires* relatives aux conflits d'intérêts;
- adoption du projet de *Règlement sur les actes qui, parmi ceux constituant l'exercice de la médecine vétérinaire, peuvent être posés par des classes de personnes autres que des médecins vétérinaires*;
- adoption de modifications au *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis ou des certificats de spécialistes*.

Surveillance de l'exercice

Imposition de stage de perfectionnement	0
Poursuite pour pratique illégale	0
Radiation du tableau des membres	4



Médicaments

Membres :

Dr Yves Gosselin, président
Dr Pierre Bédard
Dr Richard Bourassa
Dr Ghislain Hébert / Dr Daniel Venne

Mandat :

Le comité a pour mandat d'étudier toute question relative aux médicaments vétérinaires et formule, s'il y a lieu, des recommandations au Bureau quant aux positions à adopter.

Réalisations :

Bien qu'aucune réunion formelle n'ait été tenue durant l'exercice, le comité a répondu à différentes consultations initiées par la Direction des médicaments vétérinaires de Santé Canada eu égard au *Règlement sur les Aliments et Drogues*; a maintenu son soutien financier au gFARAD canadien (*global Food Animal Residue Avoidance Databank*) pour l'usage hors homologation des médicaments et a participé en partenaire actif à la table sur l'antibiorésistance chapeautée par le MAPAQ.

Rémunération



Membres :

Dr Yves Gosselin, président
Dre Micheline Filion Carrière
M. Bernard Drouin

Mandat :

Le comité a pour mandat de déterminer les changements aux échelles salariales établies dans la politique de rémunération en fonction des variations de l'indice des prix à la consommation. Il est également chargé des évaluations du syndic et du directeur général et de faire les recommandations au Bureau quant à leur traitement. Il recommande aussi au Bureau la rétribution à consentir à la présidence.

Réalisations :

Le comité a tenu deux réunions durant l'année.

Le comité a pris connaissance des évaluations et des conditions salariales de l'ensemble du personnel de l'Ordre. Il a procédé à la révision des échelles salariales pour les termes 2005-2006 et 2006-2007.

Reconnaissance du mérite

Membres :

Dr Roch Bourassa, président
Dr Paul Baillargeon
Dr Norbert Bonneau
Dr Denys C. Turgeon

Mandat :

Le comité a pour mandat d'étudier les mises en nomination touchant tous les prix et récompenses attribués aux médecins vétérinaires québécois et de faire des recommandations au Bureau de l'Ordre.

Réalisations :

Le comité a tenu deux réunions durant l'année.

Ses membres ont recommandé la candidature du docteur Michel Morin aux administrateurs du Bureau comme lauréat de la médaille de saint Éloi, prix reconnaissant l'œuvre de l'ensemble d'une vie professionnelle. Cette année, le comité s'est penché sur la création d'une mention spéciale destinée aux médecins vétérinaires retraités qui méritent, de par la carrière qu'ils ont eue, d'être honorés devant leurs pairs.



Syndic

Sa composition :

Dre Sonia Voyer, m.v., Syndic

Dr Jean-Luc Laberge, m.v., Syndic adjoint

Dr Patrick Guay, m.v., Syndic correspondant et retraité au 28 avril 2006

Mme Lucie Lacoste, Secrétaire

Mandat :

Conformément à son mandat, le syndic veille à faire respecter le *Code des professions* ainsi que la *Loi sur les médecins vétérinaires* et les règlements qui en découlent.

À la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel aurait commis une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou à la *Loi sur les médecins vétérinaires* et ses règlements, le syndic, le syndic adjoint ou un syndic correspondant peut faire enquête conformément à l'article 122 du *Code des professions*.

Si l'enquête démontre qu'une infraction a été commise, le syndic peut alors décider de porter, en vertu de l'article 116 du *Code des professions*, une plainte devant le comité de discipline. Il peut aussi, selon les conclusions de l'enquête, référer le cas au comité d'inspection professionnelle ou, conformément à l'article 123.6 du *Code des professions*, tenter de concilier les parties.

Il doit en outre procéder à la conciliation des comptes, conformément au règlement de l'Ordre adopté à cet effet.

Bilan des activités :

Dans le cadre de ce mandat, nous avons répondu à des demandes de renseignements et des demandes d'enquête. Nous avons, selon le cas, ouvert des dossiers, procédé à des enquêtes, à des conciliations entre les parties et enfin, porté des plaintes devant le comité de discipline.

Entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, nous avons complété 30 enquêtes commencées durant l'exercice précédent. Nous avons reçu 1907 appels téléphoniques dont 191 demandes d'enquête et aucune demande de conciliation de compte. De ces 191 demandes d'enquête, 95 ont été écartées au niveau de la pré-enquête tandis que 96 ont débouché sur une ouverture de dossier et une enquête approfondie.

De ces 96 dossiers :

1. 44 ont été fermés sans le dépôt d'une plainte devant le comité de discipline dont :
 - Dix (10) ont donné lieu à des avis de non-conformité et recommandations aux médecins vétérinaires concernés.
 - Treize (13) ont été fermés à la suite d'engagements pris par les médecins vétérinaires en cause.
 - Quatre (4) ont été transmis au comité d'inspection professionnelle.
 - Dix-sept (17) ont été fermés après que nous ayons conclu que la situation ne justifiait pas le dépôt d'une plainte disciplinaire.
 - De ces 44 décisions rendues, six (6) ont été soumises au comité de révision dont une (1) est en attente d'audition.
2. Six (6) ont donné lieu au dépôt d'une plainte disciplinaire pour dérogation à la *Loi sur les médecins vétérinaires* et aux règlements : un (1) jugement rendu - quatre (4) en attente de jugement et un (1) dernier dont l'audition se poursuit.
3. Trois (3) ont été fermés à la suite d'une conciliation entre les parties.
4. Quarante-trois (43) sont encore à l'étude.

Conciliation de comptes :

Aucune demande de conciliation de compte durant cet exercice.

Provenance des demandes d'enquête :

Des 191 demandes d'enquête, seize (16) provenaient des membres, cinq (5) du comité d'inspection professionnelle et 170 du public.

Exercice illégal de la médecine vétérinaire :

Six (6) dossiers relatifs à l'exercice illégal de la profession ont été ouverts durant cet exercice. Ces dossiers sont toujours à l'étude.

Données statistiques :

Le tableau suivant compare les données du présent rapport avec celles des années précédentes. Nous constatons que même si le nombre de demandes d'enquêtes fondées acheminées au bureau du syndic est demeuré stable par rapport à l'exercice précédent, le nombre d'enquêtes approfondies jugées nécessaires par le syndic a diminué. Toutefois, la hausse substantielle du nombre d'appels logés au Bureau du syndic témoigne que le public se questionne et recherche des réponses auprès du syndic.

Années	Appels reçus	Demandes d'enquête	Dossiers d'enquête ouverts
2002-2003	1444	140	95
2003-2004	1700	173	115
2004-2005	1655	196	145
2005-2006	1907	191	96

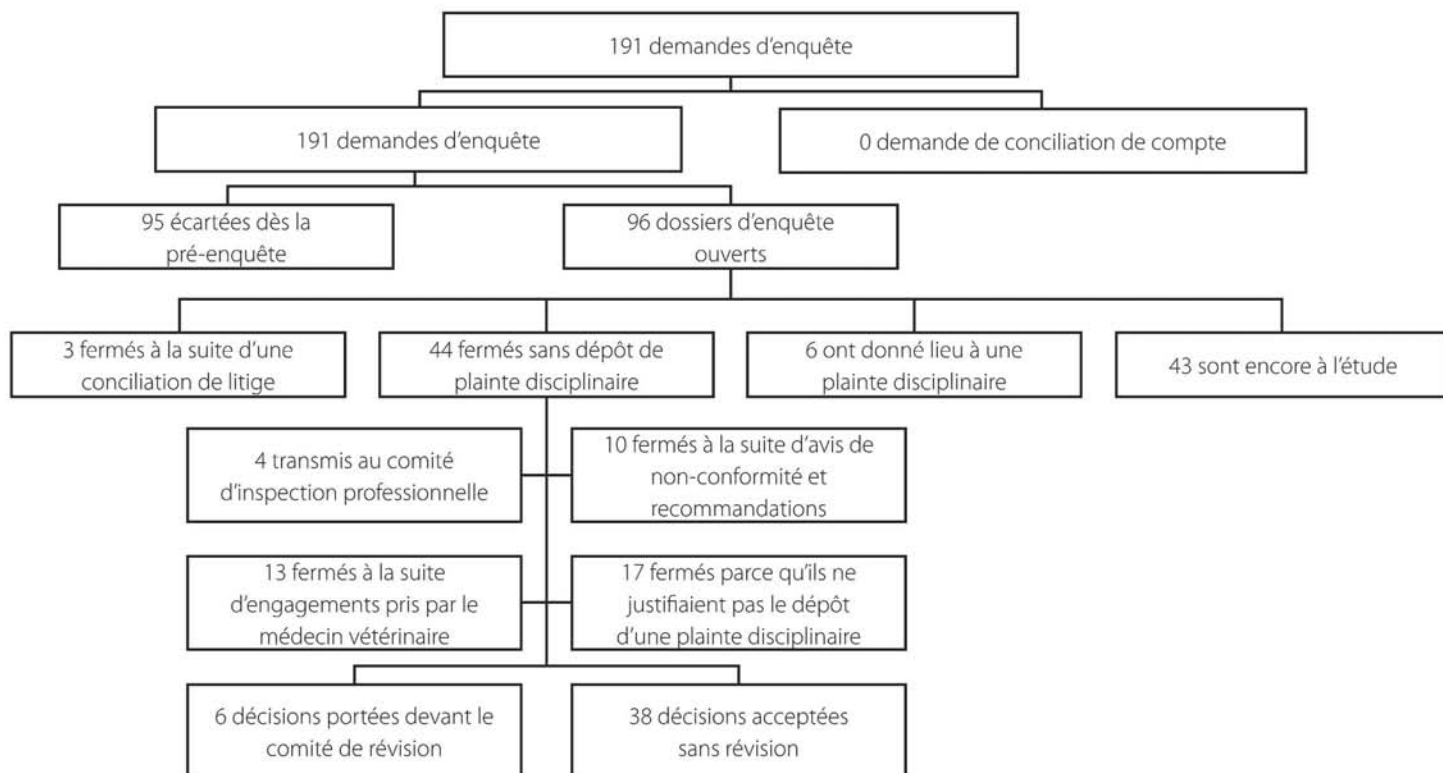
Conclusion :

Le médecin vétérinaire a le devoir d'informer adéquatement son client à propos des services professionnels rendus ou éventuels. Savoir communiquer est la clef de voûte d'une relation professionnelle saine et durable et un moyen de prévenir d'éventuels litiges.



Dre Sonia Voyer, Syndic

Tableau des activités





Discipline

Membres :

Me France Bergeron, présidente
Dr Joël Bergeron
Dre Élise Coutu
Dr Jean-Paul Laferrière
Dre Brigitte Lasnier
Dr Camille Moore
Dre Jadwiga Poray
Dr Julien Rompré
M. Réjean Pedneault, secrétaire
Mme Françoise Demers, secrétaire substitut
Mme Ginette Robert, secrétaire substitut

Réalisations :

Le comité a tenu dix audiences durant l'année.

Activités :

Six médecins vétérinaires ont été cités à comparaître devant le comité de discipline et ont fait l'objet de plaintes composées des infractions suivantes :

	Articles	Nombre
Code des professions :		
• actes incompatibles	59.2	18
• entrave au travail du comité d'inspection professionnelle	114	1
• manœuvres interdites	114	3
Total :		22
Code de déontologie :		
• non-respect des normes de pratique	4	29
• non-respect des normes de pratique	4.1	3
• non-respect des normes de pratique	4.2	1
• porter atteinte au droit du client	5	1
• lieux inadéquats	7	41
• exercice intempestif	8	3
• ne pas avoir eu une connaissance complète des faits	9.2	3
• manquement à l'intégrité	9.3	1
• décharge de responsabilité professionnelle	10	2
• refuser à un client de consulter le dossier de son animal	26	1
• acte dérogatoire	45.9	1
• refus de répondre au secrétaire du comité d'inspection professionnelle	46	1
• atteinte à la bonne foi du comité d'inspection professionnelle	47	12
• non-respect de la vie animale	53	2
Total :		101

Des six plaintes portées au comité de discipline, une décision a été rendue et la sanction s'établit comme suit :

Sanction :

- Amende de 600 \$ sur 10 chefs + frais
- Réprimande sur 67 chefs
- Limitation permanente du droit d'exercice dans le domaine des animaux de compagnie

Décisions qui restent à rendre :

- 2 décisions sur culpabilité
- 1 décision sur culpabilité et sanction
- 1 décision sur requête en radiation permanente

L'audition d'une plainte, débutée en septembre 2005, se poursuivra en avril 2006.

Révision des plaintes

Membres :

Dr Jean Piérard, président
Dre Johanne Bernard
Mme Ginette Bérubé
Dr Robert Dodier
Dr Pierre Martin
Mme Johanne Valois

Mandat :

En vertu du *Code des professions*, le comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte devant le comité de discipline.

Réalisations :

Le comité a tenu deux réunions et traité cinq demandes.

Dans les cinq cas, le comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le comité de discipline.

Conseil d'arbitrage des comptes

Membres :

Dr Gaston Provencher, arbitre
Dr Gilbert Hallé
Dre Caroline Proulx

Mandat :

Le conseil d'arbitrage des comptes entend les parties et reçoit leur preuve ou constate leur défaut. Il peut maintenir ou diminuer le compte en litige, déterminer le remboursement ou le paiement auquel une partie peut avoir droit et statuer sur le montant que le client a reconnu devoir et qu'il a transmis avec sa demande d'arbitrage.

Réalisation :

Aucune cause n'a été entendue au cours de cet exercice.

Communications

La Direction des communications a pour mandat de diffuser le plus efficacement possible l'information d'intérêt pour les membres de l'OMVQ. Elle doit également assurer le maintien d'une relation continue et efficace avec les différents médias qui sollicitent l'opinion de l'Ordre sur des sujets d'actualité.

Le journal *Le Vétérinaire*, avec ses six parutions par année, est toujours le moyen de communication privilégié avec les membres. Le *Vétérinaire Flash*, lancé à la toute fin de l'exercice financier précédent, s'est quant à lui établi comme un moyen de communication efficace pour la diffusion de nouvelles reliées à l'actualité, pour de l'information devant être diffusée dans les meilleurs délais ou pour des dossiers s'accompagnant de documents multimédias. L'Ordre est maintenant en mesure de rejoindre par courriel 1495 médecins vétérinaires, une augmentation de 7 % par rapport à l'année précédente, avec cet outil de communication.

Le site Internet de l'Ordre (www.omvq.qc.ca) s'avère une source d'information aisément accessible pour les internautes. Plus de 775 médecins vétérinaires, soit une augmentation de 9,28 %, ont activé leur mot de passe pour avoir accès à la section réservée du site.

Le développement du nouveau logiciel de gestion des membres s'est poursuivi rondement et le nouveau système est en opérations depuis juin 2005.

Outre son importante contribution au rayonnement mondial de la profession vétérinaire du Québec, la revue *Le Médecin Vétérinaire du Québec* remplit sa mission de formation continue et d'outil de référence. Plusieurs questionnaires complétés, comme en témoigne le rapport du comité de la revue, sont acheminés au secrétariat de la formation continue pour reconnaissance.

En dernier lieu, les événements chapeautés par la Direction des communications, soit le tournoi de golf et le Salon des exposants du congrès annuel, ont une fois de plus eu un vif succès et contribué à rassembler la communauté vétérinaire et ses différents partenaires.

Revue

Membres :

Dr Jean Piérard, rédacteur en chef

Dr André Bisaillon, rédacteur

Dr Claude Pigeon, rédacteur

Dre Suzanne Breton, coordonnatrice du développement professionnel

Mandat :

Le comité a pour mandat de publier chaque année quatre numéros de la revue « Le Médecin Vétérinaire du Québec ». La revue, produite conjointement avec la Faculté de médecine vétérinaire, renseigne les médecins vétérinaires québécois sur les récents développements scientifiques.

La revue est répertoriée dans une dizaine de catalogues internationaux. De plus, elle est échangée, via la bibliothèque de la Faculté, avec plus de 70 autres revues à travers la planète.

Réalisations :

Le comité a tenu une réunion durant l'année.

Au cours de l'année 2005, trois numéros de la revue « Le Médecin Vétérinaire du Québec » ont paru. Les thèmes développés ont été : « Médecine des espèces oubliées » avec Pascal Dubreuil, D.M.V., « Médecine des animaux de laboratoire » avec Pascal Vachon, D.M.V., et « Gastro-entérologie » avec Marilyn Dunn, D.M.V.

Plus de 200 questionnaires de formation à distance ont été retournés pour correction et compilation aux fins de crédits de formation continue.


Mathieu Bilodeau
Directeur des communications



Développement professionnel

La Direction du développement professionnel est responsable de la majorité des dossiers relatifs à la qualité de l'exercice et la compétence des membres de la profession. Elle assure le soutien permanent auprès des comités en lien avec ce mandat, soit l'admission à l'exercice, l'inspection professionnelle, la formation continue, le congrès annuel, la formation (initiale) en médecine vétérinaire et les spécialistes. Au besoin, elle s'occupe également de tout autre dossier pertinent au développement professionnel.

Le regroupement de tous ces dossiers sous la Direction du développement professionnel a permis d'améliorer la réponse aux interrogations des membres par rapport aux exigences de formation continue, aux *Normes minimales d'exercice* ou toute autre question à caractère professionnel.

Parmi ses différentes responsabilités, le développement professionnel supervise la formation continue. Cette tâche consiste à :

- surveiller et approuver les formations et programmes donnés par les organismes externes;
- suivre de près le nombre, la qualité et la disponibilité des sessions, de façon à s'assurer du maintien de l'accessibilité à la formation et du degré de satisfaction des membres face à ces activités;
- vérifier que les médecins vétérinaires respectent les exigences de formation continue, en tenant à jour la fiche personnelle de chacun d'eux et en faisant les suivis nécessaires, en collaboration avec le comité d'inspection professionnelle;
- s'assurer que les formations inscrites correspondent aux domaines d'exercice du membre;
- gérer la formation à distance (vidéocassettes, recueils, questionnaires de la revue).

La Direction du développement professionnel prend la majorité des décisions administratives qui concernent la formation continue. Cependant, toute modification à la politique actuelle de formation continue doit être adoptée par les administrateurs du Bureau.

Au cours de l'exercice 2005-2006, aucune modification n'a été apportée au guide des *Exigences de formation continue en médecine vétérinaire* et la dernière mise à jour date de février 2004.

Afin d'informer les membres des différentes sessions scientifiques données par les associations ou les organismes externes, le développement professionnel publie un babillard dans chaque parution du journal *Le Vétérinaire*.

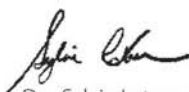
Le congrès annuel, organisé conjointement avec la Direction des communications, représente la plus importante activité de formation continue de l'Ordre. En 2005, cet événement a connu la plus grande participation de toute son histoire et donnait la possibilité aux médecins vétérinaires présents d'inscrire jusqu'à 15 heures de formation continue à leur dossier.

Un service de formation à distance est aussi offert aux membres grâce à la vidéothèque de l'Ordre, actualisée annuellement. Celle-ci compte maintenant 150 titres avec questionnaires ainsi que les recueils de conférences des 5 derniers congrès de l'Ordre. Au cours de l'exercice 2005-2006, plus de 264 médecins vétérinaires se sont prévalus de cette opportunité, soit par la location de vidéocassettes (64 locations), soit par les questionnaires de la revue *Le Médecin Vétérinaire du Québec* (200 questionnaires retournés).

Les autres dossiers supervisés par la Direction du développement professionnel sont décrits de façon plus détaillée dans les pages suivantes. Le bilan des activités réalisées au cours de cet exercice est très éloquent et confirme l'importance de cette Direction au sein de l'Ordre. Les années qui se sont écoulées depuis la création de la Direction du développement professionnel ont démontré que le fait de regrouper la majorité des dossiers relatifs à la qualité de l'exercice sous une même direction offre une possibilité d'intervention supérieure, basée sur une connaissance générale et une vue d'ensemble de tous ces dossiers. Ainsi, certaines formations proposées dans le cadre du congrès peuvent l'être en réponse à des lacunes rencontrées au cours des visites d'inspection professionnelle.

J'aimerais profiter de l'occasion pour souligner la précieuse collaboration et la contribution inestimable de tous les bénévoles faisant partie des différents comités en lien avec le développement professionnel. Je tiens également à remercier très sincèrement toutes les personnes qui, par leur apport, leur dévouement et leur professionnalisme rendent ma tâche à la Direction du développement professionnel aussi agréable et intéressante.

La directrice du développement professionnel,


Dre Sylvie Latour

Inspection professionnelle

Membres :

Dr Paul Desrosiers, président / Dr Michel Turcotte
Dre Brigitte Boucher
Dre Sarah Despatie
Dr Sylvain Forget
Dr Pierre Marcoux
Dre Sylvie Robin
Dr Michel Turcotte / Dre Solenne Courtemanche
Dre Sylvie Latour, secrétaire
Dre Suzanne Breton, secrétaire substitut

Inspecteurs-conseils :

Dre Diane Capistran
Dr Maurice Desrochers
Dr Raymond Éthier
Dre Suzanne Lecomte / Dre Andrée Lafaille
Dre Sophie Roy

Enquêteurs-experts :

Dr Paul Baillargeon
Dre Marie-Claude Bélanger
Dr Yvon Couture
Dre Martine Denicourt
Dr Paul Desrosiers
Dr Pierre-Grégoire Dubé
Dre Marilyn Dunn
Dr Gilles Fecteau
Dre Céline Lavallée
Dre Maryse Lavoie
Dre Manon Lécuyer
Dre Suzanne Milette
Dr Camille Moore
Dr Jean Moreau
Dre Denise Tousignant
Dr Claude Tremblay
Dr André Vrins

Mandat :

Le comité d'inspection professionnelle surveille l'exercice de la profession par les membres et il procède notamment à la vérification de leurs dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice. De plus, à la demande du Bureau ou de sa propre initiative, le comité fait enquête sur la compétence professionnelle d'un membre, aux fins de laquelle il peut s'adjoindre des experts. Finalement, le comité fait rapport au Bureau et formule les recommandations qu'il juge appropriées. Par son action, le comité vise à améliorer la qualité de l'exercice et la valeur de l'acte professionnel.

Réalisations :

Durant l'exercice 2005-2006, le comité a tenu six réunions régulières dont l'une incluait une réunion d'orientation. Au cours de la réunion d'orientation, le comité a discuté plus en profondeur les différentes questions soulevées au fil des réunions régulières et a également révisé certaines exigences des *Normes minimales d'exercice*, pour lesquelles les inspecteurs-conseils avaient reçu des commentaires des médecins vétérinaires durant l'année.

Le comité a inspecté 279 médecins vétérinaires répartis dans 139 établissements. De ce nombre, 19 inspections constituaient des visites de contrôle. Certaines statistiques relatives aux visites d'inspection sont indiquées dans les deux tableaux qui apparaissent à la page suivante.

La diminution du nombre de visites en 2005-2006, par rapport à l'exercice précédent, s'explique principalement par l'absence d'une inspectrice-conseil pour le secteur des animaux de compagnie durant une période de neuf mois. La nomination de deux nouvelles inspectrices-conseils pour ce domaine de pratique devrait permettre au comité de rétablir la situation au cours du prochain exercice.

À l'analyse des données statistiques, il est intéressant de noter que 90 % des médecins vétérinaires visités ont reçu 10 recommandations ou moins et que 54 % des professionnels visités auront leur prochaine visite régulière dans 5 ans seulement. Afin d'assurer une lecture adéquate de ces statistiques, il est important de préciser que celles-ci sont en chiffres absolus et ne tiennent pas compte du nombre de points sur lesquels porte l'inspection, selon le secteur d'activité, soit 70 pour les animaux de compagnie, 34 pour les bovins, 29 pour les équins et 28 pour les grandes populations animales. La différence du nombre de paramètres vérifiés s'explique par la nature même des établissements visités.

Les recommandations les plus fréquentes à la suite de la surveillance générale concernaient principalement les ententes pour les urgences, la tenue des dossiers, les mesures de sécurité en radiologie, la lampe à haute intensité pour la lecture des radiographies, le registre des substances contrôlées, la garde sécuritaire des médicaments contrôlés, la conservation adéquate des médicaments, l'emplacement de la pharmacie, les protocoles d'anesthésie et d'analgésie, la modernisation de la bibliothèque, la conformité du local pour l'hospitalisation et le traitement des animaux contagieux, la conformité des ordonnances, l'étiquetage des médicaments et le respect des normes pour l'appellation d'hôpital.

Le comité a accepté de reporter de quelques semaines une enquête particulière sur la compétence d'un médecin vétérinaire à cause de raisons familiales.

Au cours de l'exercice 2005-2006, le comité a :

- analysé plus à fond la tenue de dossiers de 3 médecins vétérinaires;
- étudié 3 dossiers et 2 demandes de vérification provenant du syndic;
- pris connaissance d'engagements signés par des médecins vétérinaires avec le Bureau du syndic;
- soumis 4 dossiers à l'attention du syndic;
- recommandé au Bureau d'augmenter les jetons de présence des enquêteurs-experts;
- accepté le rapport du sous-comité sur la révision de l'enquête sur la compétence pour le domaine des animaux de compagnie;
- dressé une liste des documents du comité d'inspection professionnelle disponibles sur le site Internet de l'Ordre;

Inspection professionnelle - suite

Au cours d'une réunion d'orientation, le comité a :

- établi les priorités par rapport aux visites à effectuer;
- ajouté la kétamine au registre des substances contrôlées;
- ajouté certaines revues à la liste des revues scientifiques déjà reconnues;
- recommandé au Bureau la nomination d'enquêteurs-experts additionnels pour le secteur des animaux de compagnie;
- recommandé au Bureau d'accepter les modifications aux *Normes minimales d'exercice*;
- fait parvenir à tous les médecins vétérinaires une mise à jour des *Normes minimales d'exercice*;
- demandé l'avis du syndic sur diverses questions;
- dressé la liste des médecins vétérinaires qui n'ont pas fait les heures requises de formation continue;
- débuté le processus de sélection pour un inspecteur-conseil dans le domaine des animaux de compagnie;
- évalué la section « chirurgie pour les animaux de compagnie » d'un logiciel de référence scientifique.

- analysé des documents traitant de l'euthanasie à la ferme;
- révisé certaines exigences des *Normes minimales d'exercice*;
- étudié la possibilité d'établir des normes pour les médecins vétérinaires du domaine de la santé publique;
- formé un sous-comité responsable de réviser l'enquête particulière sur la compétence pour le domaine des animaux de consommation;
- préparé le programme d'inspection 2006-2007.

Au cours de cet exercice, quelques rencontres diverses ont aussi eu lieu :

- participation à certaines activités du CIQ relatives à l'inspection professionnelle;
- comité de sélection pour le poste d'inspecteur-conseil dans le domaine des animaux de compagnie;
- rencontre entre le comité et les enquêteurs-experts du domaine des animaux de compagnie afin de les informer de leur mandat et de présenter la nouvelle version de l'enquête particulière sur la compétence.

Statistiques - Inspection professionnelle 2005-2006

Nombre de recommandations	5 ou moins		6 à 10		11 à 15		16 et plus	
# m.v. dans # établissements	# m.v.	# établ.	# m.v.	# établ.	# m.v.	# établ.	# m.v.	# établ.
Animaux de compagnie	90	37	43	25	11	7	10	2
Grands animaux	85	44	19	9	6	2	0	0
Grandes populations animales	14	12	0	0	0	0	0	0

Prochaine visite	Contrôle (3 à 6 mois)		1 an		2 ½ ans		4 - 5 ans	
# m.v. dans # établissements	# m.v.	# établ.	# m.v.	# établ.	# m.v.	# établ.	# m.v.	# établ.
Animaux de compagnie	5	5	8	6	60	31	81	29
Grands animaux	5	4	0	0	44	18	61	33
Grandes populations animales	1	1	0	0	4	4	9	7



Congrès

Membres :

Dre Christiane Gagnon
Dre Sylvie Latour
Dre Suzanne Breton
M. Mathieu Bilodeau
M. Réjean Pedneault

Mandat :

Le comité organise le congrès annuel de l'Ordre. Il a la responsabilité du budget alloué à cet événement qui doit s'autofinancer.

Réalisations :

Le comité a tenu une réunion et plusieurs rencontres préparatoires durant l'année 2005.

Le 64^e congrès de l'Ordre s'est déroulé du 13 au 15 octobre 2005 à l'Hôtel des Seigneurs de Saint-Hyacinthe, sous le thème *La médecine vétérinaire : tout le monde en parle!* Grâce à une participation record, cet événement a été une réussite remarquable. En effet, plus de 361 congressistes ont assisté au programme scientifique diversifié qui touchait plusieurs aspects de la profession. En tout, 38 conférenciers ont présenté 40 conférences dans les cinq secteurs d'activité, soit les animaux de compagnie, les bovins, les équins, la santé publique et l'industrie animale. En complément, le programme des techniciens en santé animale, donné par 3 conférenciers, a également été très apprécié et a accueilli 103 participants.

Parallèlement au programme scientifique, deux ateliers ont été offerts durant le congrès : *L'intégration des technologies de l'information en médecine vétérinaire* et *L'urologie au quotidien*. Au total, 55 médecins vétérinaires ont pris part à ces ateliers.

Le programme professionnel présenté par M^{re} Hélène Ouimet avait pour sujet *Les conflits d'intérêts : mettre un terme à l'aveuglement, volontaire ou involontaire*. Ce programme, destiné aux médecins vétérinaires de tous les domaines de pratique, a su éveiller l'intérêt d'une soixantaine de participants et a servi à amorcer une réflexion approfondie de la profession sur cet épineux sujet.

Le Salon des exposants a connu un succès comparable à celui de 2004 avec 63 espaces occupés par 51 exposants. Par contre, un plus grand nombre de représentants étaient présents, avec 31 inscriptions complètes, 87 inscriptions de base et 17 laissez-passer d'une journée.

Lors du banquet, deux membres de la profession ont été honorés par la remise d'un prix :

- médaille de saint Éloi : Docteur Michel Morin
- prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec : Docteur Patrick Guay

Cette année encore, les résultats du sondage fait auprès des participants ont démontré un taux de satisfaction élevé par rapport à la qualité du programme scientifique et à l'organisation générale de l'événement.

Admission

Membres :

Dr Jean Piérard, président
Dr Gilles Fecteau
Dr Roger Rupanner / Dr Rocky DiFruscia
Dr Alain Villeneuve

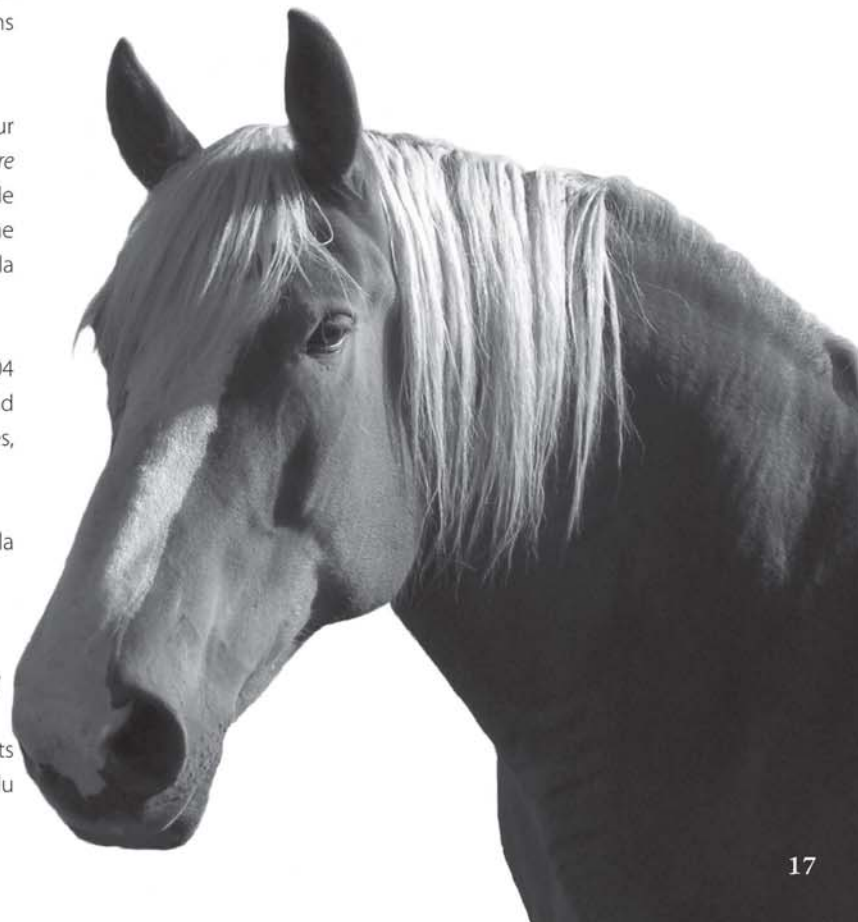
Mandat :

Le comité d'admission, dont les membres sont nommés par le Bureau, a pour mandat de surveiller l'admission à l'exercice en conformité avec le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis* et du *Règlement sur l'équivalence de diplôme et de formation*.

Réalisations :

Le comité d'admission a tenu sept réunions ou consultations au cours de l'année.

Après l'étude de 13 dossiers académiques, le comité a recommandé au Bureau de reconnaître une équivalence de diplôme dans un dossier et une équivalence de formation dans 12 dossiers. Toutes les recommandations du comité ont été entérinées par les administrateurs du Bureau.



Formation en médecine vétérinaire

Membres :

Représentants de l'Ordre :

Dre Suzanne Breton
Dre Christiane Gagnon

Représentants de la Faculté :

Dr Pascal Dubreuil
Dre Christiane Girard
Dr Jean Sirois
Dr André Vrins

Représentants des étudiants :

Mme Audrey Amoroso
Mme Marie-Pier Binette
Mme Stéphanie Gravel
Mme Caroline Léger
M. Jean-Sébastien Palerme
M. Vincent Paradis

Mandat :

En vertu du *Règlement sur le comité de la formation en médecine vétérinaire*, le mandat du comité consiste à faire des recommandations à l'Ordre, à la Faculté, à l'Office des professions, de même qu'aux universités et au ministère de l'Éducation sur le programme d'études, les examens, les stages de formation, les examens professionnels et la formation continue.

Réalisations :

Le comité a tenu une réunion au cours de l'année.

Entre autres discussions, le comité s'est penché sur les sujets suivants :

- évaluation et recommandations à l'Université de Montréal relatives au contenu des cours de psychologie et de philosophie offerts aux étudiants de première et deuxième année. Il a été proposé d'adapter davantage le contenu de ces cours à la réalité vétérinaire;
- aménagement du calendrier scolaire pour la période d'examen du NAVLE et la suspension de deux semaines des stages cliniques pour les étudiants de 5^e année. Des modifications seront effectuées en raison du déménagement prévu des cliniques des animaux de compagnie et des grands animaux dans le cadre de la phase II des constructions au Centre hospitalier universitaire vétérinaire;
- information sur la création de nouveaux programmes de résidence en sciences cliniques au deuxième cycle à la FMV, en lien avec la reconnaissance de nouvelles spécialités à l'OMVQ et la création d'une catégorie de permis restrictif pour des spécialistes.

Spécialistes

Membres :

Dr Jacques Dupuis, président
Dr Michel Desnoyers
Dr André Desrochers / Dr Mihály Szöke
Dre Monique Doré
Dr Pierre-Grégoire Dubé
Dr Serge Messier
Dr Denis Vaillancourt

Mandat :

Le comité a pour mandat d'examiner les demandes de certificat de spécialiste, d'évaluer les demandes d'équivalence de diplôme ou de formation, de recommander au Bureau de reconnaître les équivalences acceptables et de répondre aux demandes du Bureau concernant les dossiers touchant les spécialistes.

Réalisations :

Le comité a tenu une réunion au cours de l'année. Conformément à la recommandation du comité, les administrateurs du Bureau ont délivré deux certificats de spécialiste, dont un dans la discipline de la médecine interne des animaux de compagnie et un en chirurgie des animaux de compagnie.

Les membres du comité ont été informés de l'ajournement temporaire des travaux relatifs à la modification de la réglementation pour la reconnaissance de nouvelles spécialités à l'OMVQ et la création d'une catégorie de permis restrictif pour les spécialistes, en raison de la priorité identifiée pour les modifications réglementaires au *Code de déontologie* et à d'autres projets de règlements.

Le comité a transmis au Bureau les recommandations suivantes : définir des conditions de recertification des spécialistes à intervalle de dix ans et ne pas reconnaître les spécialités d'espèces à ce jour jusqu'à ce que soient clairement établis les champs d'exercice des médecins vétérinaires de l'*American Board of Veterinary Practitioners*.



Comités ad hoc

Incorporation professionnelle (Loi 169)

Membres :

M. Réjean Pedneault, président
Dr Christian Cloutier
Dre Christiane Gagnon
Dr Yves Gosselin
Dre Sylvie Latour
Dr Georges Lemire
Dre Jadwiga Poray
Dr Roger Sauvé

Mandat :

Le comité a pour mandat d'étudier les enjeux et possibilités qu'engendre la *Loi 169* sur l'exercice d'une profession en société pour les médecins vétérinaires et de faire rapport au Bureau.

Réalisations :

Un projet de *règlement sur l'exercice de la profession de médecin vétérinaire en société* ainsi qu'un projet de règlement modifiant le *Code de déontologie des médecins vétérinaires* ont été soumis à l'Office des professions du Québec.

L'annonce du dégel du moratoire sur les projets de règlement sur l'exercice d'une profession en société au cours de l'année, par l'Office des professions du Québec, permettra d'effectuer une consultation auprès des membres sous peu ainsi que le dépôt du projet dans la *Gazette officielle du Québec*.

Techniciens en santé animale

Membres :

Dre Christiane Gagnon, présidente
Dr Jean-Luc Laberge
Dre Sylvie Latour
M. Réjean Pedneault

Mandat :

Le comité a comme objectif d'investiguer les avenues pour autoriser les techniciens en santé animale à poser certains actes vétérinaires. Le mandat du comité de travail consiste à :

- évaluer les paramètres législatifs;
- évaluer des avenues potentielles de fonctionnement et de structure;
- identifier des mécanismes de contrôle et de subordination;
- évaluer les conséquences administratives, financières, humaines et matérielles reliées.

Réalisations :

En conclusion des travaux du comité, le Bureau adoptait, en fin d'année financière, le nouveau *Règlement sur les actes, qui parmi ceux constituant l'exercice de la médecine vétérinaire, peuvent être posés par des classes de personnes autres des médecins vétérinaires*.

Bien que la législation n'exigeait pas que ce projet soit absolument soumis à la consultation des membres; le Bureau convenait de l'importance à recueillir leurs commentaires compte tenu qu'il a fait l'objet de nombreux débats au sein de la profession et qu'il a connu plusieurs revirements au cours de la dernière décennie.

On prévoit le dépôt du règlement dans la *Gazette officielle du Québec* dès l'automne 2006.





Conflits d'intérêts

Membres :

M. Paul-André Dorval
Dre Christiane Gagnon
Dr Yves Gosselin
Dr Jean-Luc Laberge
Dr Georges Lemire

Mandat :

Le comité a comme mandat l'étude de la problématique des rabais, ristournes et conflits d'intérêts potentiels à l'égard des médicaments destinés aux animaux.

Réalisations :

Les aspects juridiques de la notion de conflits d'intérêts ont fait l'objet d'une conférence prononcée par une avocate en droit professionnel, dans le cadre du congrès de l'OMVQ. La réflexion amorcée a débouché sur une recommandation de modification au *Code de déontologie* par le Bureau.

Comité conjoint avec l'Ordre des pharmaciens du Québec

Membres :

Dre Christiane Gagnon
Dr Yves Gosselin
Dr Jean-Luc Laberge
M. Réjean Pedneault

Mandat :

Le comité a pour mandat de maintenir un lien constant entre les deux ordres et d'être une table de discussion à propos de toute question de nature professionnelle d'intérêt commun.

Révision du processus électoral

Membres :

Dr Michel Major, président
Dre Micheline Filion-Carrière
Me Marc Garon
M. Réjean Pedneault

Mandat :

Le comité a pour mandat d'évaluer l'actuel processus électoral ainsi que la carte électorale et, s'il y a lieu, de formuler des propositions de modifications au Bureau.

Réalisations :

Le comité a tenu une réunion durant l'année.

Il a procédé à la compilation des textes réglementaires et il a établi une liste des problématiques pour lesquelles la réglementation devra être étudiée.



Membres actifs inscrits au tableau au 31 mars 2006

Répartition selon les régions électorales et les fonctions principales

Régions électorales (voir note)	01	02	03	04	05	06	07	08	09	H	F	TOTAL
Pratique des grands animaux	26	7	37	0	11	25	10	32	6	118	36	154
Pratique bovine	23	8	70	0	11	33	6	57	3	169	42	211
Pratique ovine et caprine	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1
Pratique porcine	0	4	12	0	0	12	4	21	1	39	15	54
Pratique équine	0	4	6	2	10	4	4	28	5	34	29	63
Pratique aviaire	0	1	2	0	0	1	1	3	2	4	6	10
Pratique des animaux aquatiques	1	1	0	0	0	0	0	2	0	2	2	4
Pratique des petits animaux	49	81	83	209	103	33	82	260	20	331	589	920
Pratique canine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pratique féline	1	3	0	4	0	0	0	1	0	0	9	9
Pratique des oiseaux exotiques	0	0	0	3	0	0	0	2	0	0	5	5
Enseignement	3	0	0	2	2	0	0	36	3	29	17	46
Recherche	1	5	1	10	0	0	1	18	4	21	19	40
Inspection des viandes	7	4	20	21	5	19	11	31	5	72	51	123
Contrôle des épizooties	4	6	8	1	9	4	4	15	10	31	30	61
Laboratoire de diagnostic	0	6	1	3	0	0	2	17	3	12	20	32
Animaux de laboratoire	0	0	0	10	4	0	4	3	5	12	14	26
Animaux sauvages et zoologiques	1	1	1	2	0	0	0	1	2	2	6	8
Médecine industrielle	0	0	1	1	1	1	2	2	1	5	4	9
Médecine de l'environnement	0	1	1	1	1	0	0	1	0	3	2	5
Enseignement collégial (TSA)	11	1	10	4	3	0	4	9	0	12	30	42
Administration	0	12	3	7	4	0	4	16	5	25	26	51
Animaux exotiques de compagnie	0	0	0	2	1	0	0	5	0	2	6	8
Élevages exotiques	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	2
Autres	5	3	3	8	2	1	2	25	10	28	31	59
TOTAL	132	148	259	290	167	134	141	586	86	952	991	1943

Note : 01 = Est, 02 = Québec, 03 = Mauricie, Bois-Francs et Estrie, 04 = Montréal,
05 = Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Laurentides, 06 = Chaudière-Appalaches
07 = Laval et Lanaudière, 08 = Montérégie, 09 = Autres

Statistiques

1. Membres actifs au 31 mars 2006 : Hommes : 952 Femmes : 991 Total : 1943

2. Répartition des médecins vétérinaires selon leur statut professionnel :

<u>Statut</u>	<u>au 31 mars 2006</u>	<u>Décédés</u>
Actifs	1943	3
Retraités	247	7

3. Permis permanents émis durant l'année : 80

4. Permis temporaires émis durant l'année : 35

5. Certificats de spécialiste émis durant l'année : 2

6. Médecins vétérinaires décédés durant l'année : 10

Dr Jacques Baron	MON-63
Dre Édith Bourdon	MON-80
Dr Anicet Brault	MON-59
Dre Sylvie-Renée Demers	MON-91
Dr Lucien Desmarais	MON-50
Dr Jean Mailhot	MON-68
Dr Jean-Louis A. Martel	MON-72
Dr Louis-Philippe Phaneuf	MON-51
Dr André Pilon	MON-53
Dr Jean-Paul St-Pierre	MON-52

7. Le montant de la cotisation au 31 mars 2006 : 650 \$ + taxes



Rapport des vérificateurs

Aux membres de
l'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC au 31 mars 2006 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Saint-Hyacinthe,
le 17 mai 2006

Verrier Paquin Hébert
Saint-Hyacinthe SENCRL
VERRIER PAQUIN HÉBERT
SAINT-HYACINTHE SENCRL
Comptables agréés

Résultats
pour l'exercice terminé le 31 mars

	2006			2005	
	Fonds d'administration générale	Fonds de gestion du risque	Fonds d'assurance responsabilité	Total	Total
Produits					
Administration générale (annexe A)	1 221 907 \$	- \$	- \$	1 221 907 \$	1 217 087 \$
Inspection professionnelle	3 875	-	-	3 875	5 575
Développement professionnel	13 708	-	-	13 708	11 621
Publications (annexe B)	199 310	-	-	199 310	186 899
Communications	16 583	-	-	16 583	13 276
Congrès	258 815	-	-	258 815	221 637
Immeuble	73 866	-	-	73 866	73 467
Revenus de placements (annexe C)	27 946	11 886	7 116	46 948	33 525
Ristourne de l'assureur afférent à l'exercice	-	41 076	-	41 076	170 403
Divers	-	-	-	-	7 000
Gain sur ajustement de la provision pour réclamations	-	-	5 719	5 719	-
	1 816 010	52 962	12 835	1 881 807	1 940 490
Charges					
Administration générale (annexe D)	528 112	29 893	2 698	560 703	505 091
Bureau et comités (annexe E)	61 541	-	-	61 541	48 389
Bureau du syndic (annexe F)	243 133	-	-	243 133	260 173
Inspection professionnelle (annexe G)	152 361	-	-	152 361	176 841
Développement professionnel (annexe H)	92 849	-	-	92 849	90 355
Publications (annexe I)	175 778	-	-	175 778	197 267
Communications	50 520	-	-	50 520	48 377
Congrès	243 373	-	-	243 373	223 025
Immeuble (annexe J)	125 323	-	-	125 323	129 375
Activités annuelles (annexe K)	5 934	-	-	5 934	9 122
Élections	-	-	-	-	8 458
Projet spéciaux, base de données	-	-	-	-	22 184
	1 678 924	29 893	2 698	1 711 515	1 718 657
Excédent des produits sur les charges	137 086 \$	23 069 \$	10 137 \$	170 292 \$	221 833 \$

(Voir les notes complémentaires)

Évolution des soldes de fonds
pour l'exercice terminé le 31 mars

2006					
	Fonds d'administration		Fonds de gestion du risque	Fonds d'assurance respon- sabilité	Total
	Investis en immobilisations corporelles	Affectés Non affectés			
Solde au début	467 534 \$	- \$ 114 283 \$	320 316 \$	234 937 \$	1 137 070 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(40 188)	- 177 274	23 069	10 137	170 292
Investis en immobili- sations corporelles	32 737	- (32 737)	-	-	-
Affectation d'origine Interne (note 12)	-	65 000 (65 000)	-	-	-
Solde à la fin	460 083 \$	65 000 \$ 193 820 \$	343 385 \$	245 074 \$	1 307 362 \$

2005					
	Fonds d'administration		Fonds de gestion du risque	Fonds d'assurance responsabilité	Total
	Investis en immobilisations corporelles	Non affectés			
Solde au début	478 308 \$	42 695 \$	163 070 \$	231 164 \$	915 237 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(45 526)	106 340	157 246	3 773	221 833
Investis en immobilisations corporelles	34 752	(34 752)	-	-	-
Solde à la fin	467 534 \$	114 283 \$	320 316 \$	234 937 \$	1 137 070 \$

(Voir les notes complémentaires)

	2006			2005	
	Fonds d'administration générale	Fonds de gestion du risque	Fonds d'assurance responsabilité	Total	Total
ACTIF					
Actif à court terme					
Encaisse	1 659 101 \$	- \$	142 040 \$	1 801 141 \$	398 510 \$
Débiteurs (note 3)	74 917	7 000	-	81 917	118 624
Avances au Fonds d'administration (note 4)	-	354 914	-	-	-
Avances au Fonds de gestion du risque	-	-	12 185	-	-
Frais payés d'avance	13 403	-	-	13 403	13 629
	1 747 421	361 914	154 225	1 896 461	530 763
Placements (note 5)	-	348 570	98 202	446 772	438 319
Immobilisations corpo- relles (note 6)	685 652	-	-	685 652	721 775
	2 433 073 \$	710 484 \$	252 427 \$	3 028 885 \$	1 690 857 \$

Au nom du conseil d'administration :

C. Leduc

....., présidente;

P. Leduc

....., directeur général;

(Voir les notes complémentaires)

	2006			2005	
	Fonds d'administration générale	Fonds de gestion du risque	Fonds d'assurance responsabilité	Total	Total
PASSIF					
Passif à court terme					
Créditeurs (note 7)	221 821 \$	354 914 \$	7 353 \$	584 088 \$	152 424 \$
Dû au Fonds de gestion du risque (note 4)	354 914	-	-	-	-
Dû au Fonds d'assurance responsabilité (note 4)	-	12 185	-	-	-
Provision pour réclamations	-	-	-	-	5 719
Produits perçus d'avance	911 866	-	-	911 866	141 403
Dette à long terme	30 635	-	-	30 635	28 669
	1 519 236	367 099	7 353	1 526 589	328 215
Dette à long terme (note 8)	194 934	-	-	194 934	225 572
	1 714 170	367 099	7 353	1 721 523	553 787
Solde des fonds					
Investis en immobilisations corporelles	460 083	-	-	460 083	467 534
Non affectés	193 820	-	-	193 820	114 283
Affectés	65 000	-	-	65 000	-
Fonds de gestion du risque	-	343 385	-	343 385	320 316
Fonds d'assurance respon- sabilité	-	-	245 074	245 074	234 937
	718 903	343 385	245 074	1 307 362	1 137 070
	2 433 073 \$	710 484 \$	252 427 \$	3 028 885 \$	1 690 857 \$

(Voir les notes complémentaires)

Flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars

	2006	2005
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	170 292 \$	221 833 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	40 188	45 526
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 9)	1 233 341	(1 246 821)
	1 443 821	(979 462)
Activités de financement et d'investissement		
Remboursement de la dette à long terme	(28 672)	(26 833)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 065)	(7 919)
Dépôt de garantie	-	1 500
Acquisition de placements	(8 453)	(14 641)
	(41 190)	(47 893)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	1 402 631	(1 027 355)
Encaisse au début	398 510	1 425 865
Encaisse à la fin	1 801 141 \$	398 510 \$

(Voir les notes complémentaires)

1. Statut et nature des activités

L'Ordre a été constitué en vertu de la L.R.Q., chap. C-26, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. Il est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté des impôts. Sa principale activité est d'assurer la protection du public et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. Principales conventions comptables

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada requiert l'utilisation de certaines estimations faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits aux états financiers, sur la divulgation des éventualités en date du bilan ainsi que sur les postes de produits et de charges. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilité par fonds

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports.

Le fonds d'administration général est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et charges afférents à la prestation de service et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le fonds de gestion du risque a pour objectif d'assurer une réserve d'indemnisation de primes afin de garantir une stabilité des montants de primes futures et de soutenir certaines activités relatives à la diminution des risques professionnels reliés à la médecine vétérinaire.

Le fonds d'assurance responsabilité représente les montants rétrocédés par l'assureur pour les membres participants dans le nouveau régime offert depuis le 1^{er} mars 2004, ainsi que le solde restant de l'ancien programme d'assurance responsabilité professionnel abandonné le 31 mars 2003. Une fois les obligations rencontrées au niveau de l'ancien programme d'assurance, le solde restant sera transféré dans un fonds distinct, puisque ce fonds est issu des membres participants seulement.

Constatation des produits

Les produits provenant de l'administration générale, de l'inspection professionnelle, du développement professionnel et des communications sont constatés dans la période à laquelle ils se rapportent et lorsque le recouvrement est raisonnablement certain.

Les produits de publications sont comptabilisés au cours des mois durant lesquels la publicité paraît dans les journaux, revues et répertoires des membres.

Les produits provenant du congrès sont constatés au cours du mois où l'activité a lieu.

Les revenus de location de l'immeuble sont comptabilisés selon le bail en vigueur.

2. Principales conventions comptables (suite)

Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont comptabilisés à la valeur d'acquisition sauf dans le cas d'une moins-value durable. Dans un tel cas, la valeur comptable des placements est réduite pour tenir compte de cette moins-value durable.

Imputation des charges

Les charges directement reliées à une activité sont imputées à cette activité. Les frais généraux sont répartis en fonction des salaires du personnel travaillant au bureau de l'Ordre.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

	Méthodes d'amortissement	Durées/Taux
Bâtiment	Linéaire	40 ans
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

3. Débiteurs

	2006	2005
Clients	81 917 \$	117 906 \$
Taxe de vente et taxe sur les produits et services	-	718
	81 917 \$	118 624 \$

4. Avances et dus interfonds

Les avances et dus interfonds ne portent pas intérêts.

5. Placements

	2006	2005
Placements de portefeuille, à la valeur d'acquisition :		
Actions cotées en bourse (valeur boursière 151 179 \$, 118 853 \$ en 2005)	98 202 \$	98 202 \$
Fonds – La Capitale, portant intérêts aux taux des obligations du Canada majoré de 0,50 % avec un taux minimum de 4 %	348 570	340 117
	446 772 \$	438 319 \$

6. Immobilisations corporelles

	2006		2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrain	85 000 \$		85 000 \$
Bâtiment	704 743	125 075	579 668
Mobilier de bureau	50 507	34 318	16 189
Matériel informatique	104 431	99 636	4 795
	944 681 \$	259 029 \$	685 652 \$

Selon l'évaluation municipale pour 2006, le terrain est évalué à 97 400 \$ et le bâtiment à 578 100 \$.

7. Crédoiteurs

	2006	2005
Fournisseurs	40 054 \$	52 579 \$
Jetons et honoraires	34 011	33 057
Frais courus	38 880	20 844
Intérêts courus	1 273	1 435
Taxe de vente et taxe sur les produits et services	114 956	-
Prime d'assurance responsabilité	354 914	44 509
	584 088 \$	152 424 \$

8. Dette à long terme

	2006	2005
Emprunt de 400 000 \$, remboursable par versements mensuels de 3 727 \$, incluant le capital et les intérêts au taux de 6,65 %, échéant en mai 2012, renégociable en octobre 2008, garanti par le terrain et le bâtiment d'une valeur nette comptable de 664 668 \$	225 569 \$	254 241 \$
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	(30 635)	(28 669)
	194 934 \$	225 572 \$

Les versements en capital exigibles sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2007	30 635 \$
2008	32 735 \$
2009	34 980 \$
2010	37 378 \$
2011	39 941 \$

9. Informations sur les flux de trésorerie

Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2006	2005
Débiteurs	36 707 \$	(174 894) \$
Frais payés d'avance	226	(409)
Créditeurs	431 664	(453 510)
Produits perçus d'avance	770 463	(576 384)
Provision pour réclamations	(5 719)	(41 624)
	1 233 341 \$	(1 246 821) \$

Intérêts payés

	2006	2005
Intérêts payés	14 606 \$	16 293 \$

10. Instruments financiers

Risque de crédit

L'Ordre procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'une quelconque contrepartie.

Risque de taux d'intérêt

La dette à long terme porte un taux d'intérêt fixe. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt de l'Ordre est limité.

Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs, des créditeurs et des produits perçus d'avance correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur estimative de la dette à long terme est de 199 897 \$ lorsqu'on l'actualise au taux du marché qui correspond approximativement à 5,66 % en date du 31 mars 2006 pour des emprunts semblables.

11. Éventualités

Litige

Une mise en demeure a été déposée contre l'Ordre par deux membres qui allèguent avoir perdu des revenus. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant que l'Ordre pourrait, le cas échéant, devoir verser. Selon l'Ordre, la mise en demeure est non fondée. Aucune provision n'a été constituée dans les états financiers.

12. Virements interfonds

Au cours de l'exercice, l'Ordre a grevé d'affectations d'origine interne, un montant de 65 000 \$ pour financer des dépenses de rénovation, consultations stratégiques (plan d'actions) et matériel informatique.

Annexe A Administration générale

	2006		2005
	Fonds d'administration générale		Fonds d'administration générale
Cotisations des membres	1 190 529 \$		1 171 869 \$
Inscriptions, admissions et examens	15 460		15 808
Amendes	1 188		25 344
Autres	14 730		4 066
	1 221 907 \$		1 217 087 \$

Annexe B Publications

	2006		2005
	Fonds d'administration générale		Fonds d'administration générale
Journal	146 791 \$		117 047 \$
Revue	15 124		29 516
Répertoire des membres	37 395		40 336
	199 310 \$		186 899 \$

Annexe C Revenus de placements

				2006	2005
	Fonds d'administration générale	Fonds de gestion du risque	Fonds d'assurance responsabilité	Total	Total
Intérêts – La Capitale	- \$	11 886 \$	- \$	11 886 \$	6 644 \$
Intérêts – autres	27 946	-	3 165	31 111	23 265
Dividendes	-	-	3 951	3 951	3 616
	27 946 \$	11 886 \$	7 116 \$	46 948 \$	33 525 \$

Annexe D
Administration générale

	2006			2005	
	Fonds d'administration générale	Fonds de gestion du risque	Fonds d'assurance responsabilité	Total	Total
Salaires et charges sociales	310 535 \$	17 541 \$	1 948 \$	330 024 \$	354 024 \$
Fournitures	10 484	-	-	10 484	8 144
Frais de courrier	11 977	759	-	12 736	11 102
Délégation, déplacements et représentation	23 496	-	-	23 496	19 316
Contribution au conseil interprofessionnel	9 014	-	-	9 014	8 486
Impression	6 626	2 000	-	8 626	10 517
Services professionnels	38 383	1 950	750	41 083	16 665
Comité des sinistres	-	110	-	110	372
Assurances	3 270	-	-	3 270	3 270
Frais bancaires	1 501	-	-	1 501	1 427
Abonnement	2 039	-	-	2 039	1 489
Frais de cartes de crédits	22 891	7 533	-	30 424	8 599
Télécommunications	12 672	-	-	12 672	13 866
Service ménager	6 369	-	-	6 369	6 507
Créances douteuses	96	-	-	96	250
Entretien et réparations – mobiliier de bureau	27 547	-	-	27 547	2 433
Perfectionnement	14 011	-	-	14 011	6 085
Examens	4 631	-	-	4 631	4 631
Amortissement du mobiliier de bureau et du matériel informatique	22 570	-	-	22 570	27 908
	528 112 \$	29 893 \$	2 698 \$	560 703 \$	505 091 \$

Annexe E
Bureau et comités

	2006		2005	
	Fonds d'administration générale		Fonds d'administration générale	
Honoraires	28 857	\$	14 074	\$
Administratif	3 171		3 783	
Rémunération	150		50	
Discipline	5 463		1 212	
Comité de révision des plaintes	421		469	
Inspection professionnelle	11 351		14 586	
Revue	493		351	
Médicaments	-		140	
Formation en médecine vétérinaire	350		-	
Comité ad hoc	5 790		9 167	
Bien-être des animaux	4 309		4 057	
Scrutateurs	-		500	
Reconnaissance du mérite	1 186		-	
	61 541	\$	48 389	\$

Annexe F
Bureau du syndic

	2006		2005	
	Fonds d'administration générale		Fonds d'administration générale	
Salaires et charges sociales	216 014	\$	241 071	\$
Entretien d'équipements	968		1 272	
Fournitures et poste	1 674		1 083	
Délégation, déplacements et représentation	2 648		2 659	
Télécommunications	1 227		521	
Services juridiques	20 452		10 552	
Investigateurs	-		1 968	
Expertise/témoins	150		573	
Autres	-		474	
	243 133	\$	260 173	\$

Annexe G
Inspection professionnelle

	2006		2005	
	Fonds d'administration générale		Fonds d'administration générale	
Salaires et charges sociales	97 297	\$	99 455	\$
Fournitures et poste	921		1 094	
Télécommunications	59		100	
Honoraires - inspecteurs	39 398		56 512	
Frais de déplacements - inspecteurs	13 838		19 680	
Impression	848		-	
	152 361	\$	176 841	\$

Annexe H
Développement professionnel

	2006		2005	
	Fonds d'administration générale		Fonds d'administration générale	
Salaires et charges sociales	85 162	\$	83 528	\$
Formation à distance	700		891	
Délégation, déplacements et représentation	776		605	
Fournitures et poste	1 269		1 384	
Impression	4 874		3 947	
Frais de cartes de crédit	68		-	
	92 849	\$	90 355	\$

Annexe I
Publications

	2006		2005	
	Fonds d'administration générale		Fonds d'administration générale	
Salaires et charges sociales	63 152	\$	63 867	\$
Rédaction	14 296		9 700	
Fournitures et poste	21 521		27 902	
Délégation, déplacements et représentation	17		634	
Télécommunications	12		-	
Traduction	1 756		-	
Impression	74 958		95 054	
Autres	66		110	
	175 778	\$	197 267	\$

Annexe J
Immeubles

	2006		2005	
	Fonds d'administration générale		Fonds d'administration générale	
Assurances	4 849	\$	4 384	\$
Énergie	31 756		31 656	
Entretien et réparations	34 241		35 014	
Taxes et permis	23 037		22 975	
Intérêts sur la dette à long terme	13 822		17 728	
Amortissement	17 618		17 618	
	125 323	\$	129 375	\$

Annexe K
Activités annuelles

	2006		2005	
	Fonds d'administration générale		Fonds d'administration générale	
Assemblée générale	422	\$	1 092	\$
Rapport annuel	4 493		6 722	
Remise des licences	1 019		1 308	
	5 934	\$	9 122	\$

Ordre des médecins vétérinaires du Québec



Sa raison d'être

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est un organisme constitué en vertu du *Code des professions* et de la *Loi sur les médecins vétérinaires* qui regroupe tous les médecins vétérinaires du Québec pour assurer la protection du public.

Sa mission

Promouvoir une médecine vétérinaire de qualité pour protéger le public et pour contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux ainsi qu'au maintien de la santé publique.

Ses moyens

Contrôler l'admission à l'exercice, la formation continue, l'inspection professionnelle, la déontologie et la discipline en appliquant les règlements adoptés pour le faire.



800, avenue Ste-Anne, bureau 200
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7

Téléphone : (450) 774-1427

Sans frais : 1 800 267-1427

Télécopieur : (450) 774-7635

omvq@omvq.qc.ca

www.omvq.qc.ca